Société de l'information, eContent: contenu numérique européen, diversité linguistique. Programme 2001-2004

2000/0128(CNS) - 14/12/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Neena GILL (PSE, UK), le Parlement européen se rallie à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent) et limite le programme à quatre ans de 2001 à 2004 en lui attribuant une enveloppe budgétaire d'au moins 170 millions d'EUR. Le Parlement met également l'accent sur : - la nécessité de protéger la propriété intellectuelle au fur et à mesure du développement de la société de l'information; - la nécessité de soutenir l'information du secteur non marchand et du secteur public; - le développement de contenus à haute valeur éducative, culturelle, sociale et professionnelle; - la nécessité d'améliorer les procédures de paiement; - l'amélioration des procédures d'accès au programme (procédures d'appels à proposition plus rapides). Le Parlement ajoute qu'il y a un certain nombre de barrières au plein développement de certaines industries, dues par exemple, au coût de l'accès à Internet, au coût de la traduction et à celui qui résulte de la diversité linguistique et culturelle de l'Europe. Il importe dès lors de démanteler ces barrières en clarifiant la réglementation européenne et celles États membres, en la rendant facile à interpréter et prête à supporter la concurrence. En ce qui concerne le groupe de haut niveau chargé d'évaluer les résultats du programme, le Parlement souhaite également que des représentants des industries concernées soient inclus dans ce groupe en même temps que lui-même.